Paiement en ligne

Nouveau moyen de paiement

Nous vous informons d'un nouveau moyen de règlement mis à votre disposition pour le paiement des factures cantine / garderie à partir du mois de septembre.

Si vous le souhaitez, vous pourrez utiliser le paiement en ligne.

Pour cela, vous devez vous connecter en mode sécurisé sur la page de paiement de la DGFIP : www.tipi.budget.gouv.fr, dont l'adresse est indiquée sur votre avis des sommes à payer.

Dans le formulaire proposé à l'écran, vous devez saisir l'identification collectivité et la référence qui sont mentionnées également sur votre avis des sommes à payer.

La plateforme sécurisée permet de payer ses factures publiques, telles que les factures de la collectivité locale, d'un hôpital, de la cantine, par exemple. Vous pouvez vous connecter avec vos identifiants habituels pour les démarches publiques en ligne, et renseigner les informations inscrites sur la facture concernée : numéro de collectivité locale, référence de facture, etc.

Vous pouvez alors choisir de payer par carte bancaire, avec probablement la double vérification par votre banque, soit par prélèvement SEPA, en communiquant votre IBAN. Le prélèvement intervient alors le troisième jour ouvré après la validation du paiement.

Pour accéder au site de paiement cliquez sur l'image.